



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Jacques Morand, Nicolas Rime, Pierre-André Page, Markus Bapst, Jean-Pierre Siggen, Bruno Jendly, Jean-Denis Geinoz, Gilbert Cardinaux, Laurent Thévoz et Pierre Mauron

MA 4025.11

Institut Adolphe Merkle – étage supplémentaire

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 11 mai 2011, il est demandé au Conseil d'Etat de réaliser un étage supplémentaire pour des laboratoires de réserve ou pour d'autres futurs besoins.

Dans le cadre de la transformation des anciens locaux de la clinique Garcia, l'Institut Adolphe Merkle (ci-après AMI), destiné aux nanosciences, doit se doter de locaux répondant aux exigences que nécessitent de telles recherches. Le bâtiment C sera déconstruit et refait à neuf avec des dispositions de locaux adaptés à l'AMI.

Dans le projet actuel mis à l'enquête, les demandes de locaux tant du côté des laboratoires que des bureaux de recherches et salles de réunions satisfont aux exigences de l'AMI. Cependant, la zone où se trouvent ces bâtiments permet de réaliser aisément un étage supplémentaire. Si cet étage supplémentaire n'est pas construit maintenant, il ne pourra pas être construit dans le futur sans engendrer des coûts disproportionnés dus à la technique qui se trouve au dernier étage.

Cet étage peut être équipé directement ou non comme laboratoires de réserve ou affecté à d'autres besoins qu'aura certainement l'AMI dans le futur. Cet étage supplémentaire pourrait éventuellement servir à d'autres fonctions car il est possible, selon la configuration actuelle des locaux, de réaliser un accès indépendant des laboratoires de l'AMI.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat suit attentivement le développement du projet de transformation de la Clinique Garcia avec l'objectif d'offrir à l'Institut Adolphe Merkle un lieu et un outil de travail adéquats pour la réalisation de sa mission scientifique, ceci dans les meilleurs délais. Il a dû constater que, vu la complexité de cette réalisation, le temps prévu pour les travaux préliminaires a dû être prolongé pour pouvoir présenter un projet de qualité.

Le projet actuel, qui propose de détruire le bâtiment C (chemin des Verdiers 6) pour le remplacer par une nouvelle construction, offre en effet plusieurs avantages par rapport à une transformation. Ces derniers se situent surtout au niveau de l'enveloppe énergétique (le nouveau bâtiment satisfera aux standards Minergie) et de la pérennité des investissements réalisés. L'ensemble du site gagnera aussi au niveau architectural et les deux bâtiments anciens (chemin des Verdiers 2 et 4) seront mieux préservés et mis en valeur.

Pour les besoins de l'AMI, une construction sur cinq niveaux est prévue, dont trois occupés entièrement par les laboratoires et les bureaux. D'importantes surfaces techniques et de maintenance ainsi qu'un auditoire de 120 places et son foyer d'accès s'y ajoutent.

La possibilité de réaliser un étage supplémentaire pour les besoins de la Faculté des sciences a été étudiée. En effet, comme cela avait été annoncé dans le message n° 93 du 9 septembre 2008 relatif à l'introduction de la 3^e année d'études en médecine humaine à l'Université de Fribourg, cette faculté ne dispose pas de locaux suffisants pour offrir les places de travail nécessaires pour les professeurs engagés dans ce cadre et leurs équipes. Ces problèmes d'infrastructure se sont aggravés suite au succès rencontré par les nouvelles offres d'études en sciences biomédicales et en sciences du sport et de la motricité.

Selon l'estimation des architectes, il aurait été possible d'ajouter au bâtiment projeté un étage comportant des laboratoires et des bureaux, ceci pour un coût d'environ 3,7 millions de francs, prix ne comprenant ni le mobilier et l'équipement de laboratoire ni le mobilier de bureau. Le Conseil d'Etat n'a pas retenu cette variante, pour les motifs suivants :

- > Une étude sur les besoins en locaux de la Faculté des sciences montre que la mise à disposition d'un étage supplémentaire ne résoudrait que très partiellement la problématique du manque de place.
De plus, un tel projet aurait pour conséquence une séparation spatiale au sein des départements de la Faculté et nécessiterait à terme plusieurs déménagements et par conséquent des transformations de laboratoires extrêmement coûteuses.
- > Le Conseil d'Etat constate que le bâtiment actuellement projeté répond pleinement aux besoins de l'institut tel qu'il a été planifié au stade final de son développement et que la construction d'un étage supplémentaire en tant que laboratoires de réserve pour d'éventuels besoins futurs de l'AMI ne se justifie pas.
- > L'ajout d'un étage supplémentaire a fait l'objet d'une étude volumétrique et d'intégration sur le site. Elle révèle que l'équilibre entre les anciens bâtiments et la nouvelle construction est péjoré, ce qui pourrait avoir une incidence sur les préavis relatifs à l'obtention du permis de construire.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de refuser ce mandat.

Fribourg, le 20 septembre 2011